



FORMATION EN PRÉSENTIEL FORMATEUR EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - PASSERELLE 2S - FORMATION PASSERELLE

Dernière mise à jour le 04/02/2023.

OBJECTIF

Cette formation a pour finalité de permettre au formateur d'Acteurs PRAP IBC et futur formateur d'Acteurs PRAP2S, de concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation PRAP.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement
- Être capable de réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés
- Être capable d'organiser, d'animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne amenée à animer des formations PRAP dans le secteur sanitaire et médico-social.

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription sur demande auprès de Yolaine LE BAYON : contact@ifcoss.fr ou contacter le centre au 02 46 85 02 98 afin de recevoir la fiche d'inscription Délais d'inscription conseillé : 15 jours avant le démarrage de la session.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation en présentiel 6 jours (4 jours + 2 jours)

TAUX D'OBTENTION

100%

ÉQUIVALENCES

Pas d'équivalence

SUITES DE PARCOURS

Formateur PRAP 2S niveau 2

Tarif

1125 € HT
par participant

Réf.

FS030305-000

Contact

0246850298
contact@ifcoss.fr
www.ifcoss.fr

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du certificat de Formateur PRAP IBC de l'INRS

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Site adapté et accessible aux personnes en situation de handicap
Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap - Référents handicap sur le site Coordonnées : Leslie DUMONTET - 02 46 85 02 64 - contact@ifcoss.fr

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, étude de cas, mise en situation...

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

PASSERELLES

Non



Niveau
niveau V



Modalité
Présentiel



Effectif par session
4 mini > 10 maxi



Durée
42 heures / 6 jour(s)



PROGRAMME

La formation est dispensée par [SOFIS](#), organisme de formation habilité par l'INRS.

PARTIE THÉORIQUE | 50% - PARTIE PRATIQUE | 50%

Appréhender le secteur sanitaire et médico-social

- Les établissements de soins et de retraite en France
- Les différents métiers du secteur 2s
- Les différents intervenants à domicile

Acquérir des connaissances sur le vieillissement

- Les aspects sociologiques et démographiques du vieillissement
- Les particularités physiopathologiques

Construire un argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité

- Justifier les enjeux pour la personne aidée et sa famille
- Justifier les enjeux pour l'accompagnant
- Justifier les enjeux pour l'établissement

Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement

- Séquencer les déplacements naturels en étapes
- Préciser les effets recherchés de chaque mouvement élémentaire
- Justifier les capacités nécessaires à la réalisation des mouvements élémentaires de déplacements
- Expliquer ce qui conditionne les enchaînements indispensables des déplacements

Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement

- Exploiter les informations accessibles et observables indiquant si la personne peut réaliser seule son déplacement
- Déterminer si la personne aidée peut réaliser les mouvements élémentaires constitutifs du déplacement naturel requis pour la mobilisation
- Caractériser les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement
- Mettre en évidence les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

Argumenter le choix des aides techniques

- Préciser les finalités et limites des aides techniques
- Mettre en évidence les caractéristiques des aides techniques au regard des contraintes environnementales
- Justifier les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées
- Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique

Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement à la mobilité

- Considérer le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement
- Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel
- Garantir le bon déroulement de l'épreuve certificative
- Restituer les résultats

Organiser l'épreuve certificative

IFCOSS - N° SIRET 78871516700029 - RCS LORIENT - Code APE 85.59A - Parc d'Activité du Suroît - 7 Rue Tog Ru 56550 BELZ FRANCE - Tél. : 0246850298 - contact@ifcoss.fr - www.ifcoss.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53560965856 auprès du/de la DREETS BRETAGNE.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



- Elaborer une mise en situation permettant l'évaluation d'un acteur
- Garantir le bon déroulement de l'épreuve certificative
- Restituer les résultats

Identifier les procédures administratives et l'habilitation

- Outil de gestion national (FORPREV)
- Les cadres et procédures administratifs d'une formation
- Les procédures et les outils du Document de Référence
- Le dispositif d'habilitation du réseau prévention

Travail intersession

Analyse d'une situation de travail avec un bénéficiaire, en établissement ou à domicile, à l'aide de la méthode adaptée.

- Le candidat devra effectuer et rédiger cette analyse durant l'intersession. Il devra faire apparaître obligatoirement :
 - la description de la situation de travail,
 - l'analyse de la situation de travail au regard des risques liés à l'activité physique,
 - les dangers, les risques caractérisés en lien avec les déterminants de la situation de travail et les dommages potentiels,
 - la synthèse des besoins, les pistes d'amélioration hiérarchisées et leurs critères de résultat.
- Il présentera la synthèse de cette analyse, au retour de l'intersession. Il disposera pour cela de 20 minutes maximum, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.

Retrouvez tous les détails liés à cette certification à l'adresse suivante : <https://www.inrs.fr/services/formation/publics/formateur-prap.html#:~:text=Tous%20les%20ans%2C%20le,dans%20la%20dur%C3%A9e%20des%20comp%C3%A9tences.>

LES PLUS

Le livret aide-mémoire dématérialisé est consultable par chaque stagiaire sur notre Espace Documentaire en ligne. Accès illimité. Contenus illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel.

INTERVENANT(S)

Formateur de formateur certifié par l'INRS

ÉVALUATION

Évaluation formative et évaluation certificative selon la grille de certification des compétences du Formateur PRAP 2S/ALM de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Certificat Formateur PRAP 2S de l'INRS -
Certificat de réalisation

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Médico-Social - Maintien et actualisation des compétences